

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Séance du 05 juin 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents.

THIRIOT Christian, MILLET Amélie, MORIN Catherine, LUCIANO Luc,  
VARVAT Marie-Pascale, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, TRESCAZES-  
SABATHÉ Valérie

Pouvoirs :

- ETIENNE Pierre-Henri a donné pouvoir à VARVAT Marie-Pascale
- ARDISSON Jean-Claude a donné pouvoir à MILLET Amélie
- MILLET Jérôme a donné pouvoir à BLAIN Bruno

Date de convocation : 01.06.2026

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : MARCHAL Laurence

### Délibération n°02

#### **Objet : Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Depuis le 1er juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Ainsi, les personnes publiques et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires.

La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.

Monsieur le Maire expose que Territoire d'Energie Drôme a constitué un groupement de commandes sur le fondement de l'article 8 VII du Code des marchés publics (CMP). Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés.

Ce groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

La commune de Beauvoisin est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins se répartissent sur 2 Points de Livraison :

- PDL : 19756584641418 : Mairie, 507 route de Buis, quartier La Grange

- PDL : 19773371906161 : La Guinguette, 59 chemin de Pré Chauvin, quartier la Retrache

Le coordonnateur du groupement est Territoire d'énergie Drôme, TE26. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Il est acté que pour les points de livraison actuellement au Tarif Réglementé de Vente (TRV), le basculement vers une offre de marché ne sera déclenché que par un marché subséquent démontrant une compétitivité économique supérieure au TRV. Le maintien au TRV est la règle par défaut.  
La CAO du groupement sera celle de Territoire d'énergie Drôme, coordonnateur du groupement.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la commune de Beauvoisin au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et autorise sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- Autorise Territoire d'énergie Drôme à accéder aux données de consommation d'énergie de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 05 juin 2026

Christian THIRIOT, Maire.

